

CONCERTATION SUR LE PROJET D'USINE DE PRODUCTION D'HYDROGENE VERT « H2V 59 » A LOON-PLAGE ET SON RACCORDEMENT ELECTRIQUE

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER SUR L'ENVIRONNEMENT DU 7 NOVEMBRE 2019 A GRANDE-SYNTHE

L'atelier a duré 1h30 et a réuni 7 participants.

En tribune :

- **Benoît VANTOUROUT**, directeur du développement de H2V
- **Daniel GRONDIN**, chef de projet H2V59
- **Aurélien LESPINASSE**, manager de projets RTE

Garantes de la concertation (Commission nationale du débat public) :

- **Paola OROZCO-SOÜËL**
- **Isabelle JARRY**

Modération :

- **Rachid LAMRINI**, C&S Conseils

Déroulé de la réunion

1. Ouverture

Accueil par **Sylvain MAZZA**, conseiller municipal de Grande-Synthe délégué à la transition écologique.

Présentation des modalités de l'atelier par **Rachid LAMRINI**, C&S Conseils.

Présentation des garantes de la concertation désignées par la Commission nationale du débat public, **Isabelle JARRY et Paola OROZCO-SOÜËL**.

2. Présentation du projet par **Benoît VANTOUROUT, Daniel GRONDIN**, H2V, **et Aurélien LESPINASSE**, RTE.

Echanges avec la salle en plénière

3. Réflexion collective en sous-groupes

4. Mise en commun

5. Clôture de la réunion.

1. Ouverture

Sylvain MAZZA, conseiller municipal de Grande-Synthe délégué à la transition écologique, souhaite la bienvenue aux participants et demande d'excuser l'absence du maire Martial BAYAERT. Il indique avoir participé à une réunion sur le projet à la Chambre de commerce et d'industrie et retient que le projet présente trois enjeux particuliers : l'environnement, objet de l'atelier de ce soir, l'économie et la sécurité. Il précise concernant ce dernier sujet que l'usine ne serait pas classée SEVESO en raison d'une absence de stockage. Malgré les risques existant en lien avec l'hydrogène, la taille du site permettrait de contenir l'incident à l'intérieur de l'enceinte. Le volet économique du projet se traduit par la création sur le littoral de 70 emplois directs, 100 emplois indirects pérennes et 100 emplois durant la période du chantier.

Rachid LAMRINI, animateur C&S Conseils, remercie la commune de Grande-Synthe, il présente le déroulé de l'atelier et les règles de prise de parole. Il rappelle que l'atelier s'inscrit dans une concertation sous l'égide de deux garantes, organisée du 16 septembre au 20 novembre.

Isabelle JARRY, garante de la concertation préalable, remercie les participants et présente la Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante dont la mission est d'associer le public aux décisions sur tout projet d'aménagement ayant un impact sur l'environnement.

Elle précise que H2V et RTE ont saisi la CNDP conformément au code de l'environnement. La CNDP a décidé que les projets feraient l'objet d'une concertation préalable sous l'égide de deux garantes.

Elle détaille le rôle des garantes et les cinq principes de la CNDP :

- 1) Transparence et accessibilité des informations ;
- 2) Équivalence de traitement entre participants ;
- 3) Argumentation dans les échanges ;
- 4) Neutralité par rapport au projet ;
- 5) Indépendance vis-à-vis des maîtres d'ouvrage.

À l'issue de la concertation, les garantes auront un mois pour rédiger le bilan de la concertation qui sera rendu public et qui retracera les modalités de la concertation et tout ce que le public aura exprimé.

2. Présentation du projet

Le diaporama de présentation du projet est disponible en annexe.

La vidéo de présentation du procédé de fabrication de l'hydrogène vert est disponible sur le site internet de la concertation : <http://h2v59-concertation.net/wp-content/uploads/2019/09/20190830-RTE-H2V59-V4-SOUSTITRES.mp4>

Benoît VANTOUROUT, directeur du développement de H2V, remercie la commune de Grande-Synthe pour son accueil. Il présente la société H2V et les perspectives pour l'hydrogène vert dans le marché mondial. Il précise le fonctionnement du mécanisme des garanties d'origine et que le projet sera raccordé au poste électrique de Grande-Synthe. Il présente les nuisances, les risques et mesures de sécurité ainsi que l'évaluation des impacts environnementaux (démarche ERC). Il rappelle le calendrier prévisionnel du projet et décrit la vue d'architecte non-contractuelle de l'usine.

Daniel GRONDIN, chef de projet H2V59, présente les chiffres-clés et les caractéristiques du projet H2V59 (objectifs, aménagements, investissement, emplois, procédé, localisation). Il rappelle les diagnostics faune-flore ainsi que les impacts et la gestion de l'eau.

Aurélien LESPINASSE, chargé de projets RTE, présente la société RTE (Réseau de Transport d'Électricité), son rôle et ses missions. Il décrit le projet de raccordement de l'usine H2V59 au réseau électrique, avec la création d'une liaison souterraine de 225 000 volts entre le poste existant de Grande-Synthe et le site du projet H2V59. Il précise le processus de concertation dite « Fontaine » propre au raccordement électrique et complémentaire à la concertation préalable en cours.

Temps d'échange

Christian MUYS, président de l'association régionale Nord-Pas-de-Calais du Mouvement national de lutte pour l'environnement, rappelle l'histoire du port industriel de Dunkerque qui a été créé sous la forme d'une réserve foncière de 9 000 ha par l'Etat en 1973. En 1992 est adopté un schéma directeur de l'aménagement et de l'environnement industriels dont les associations demandent la révision depuis des années sans réaction de la part des élus. Il considère que ces derniers ne restent pas suffisamment longtemps en place pour disposer d'une vision à long terme qui permettrait de contrebalancer la puissance du Grand Port Maritime de Dunkerque qui selon lui n'associe pas suffisamment les associations et la population à ses décisions. Il rappelle le grand nombre d'industries à risques dans le secteur et la démarche illogique de garder le village de Mardyck entouré de sites SEVESO même après l'accident d'AZF. Il ajoute que l'industrie dunkerquoise a muté vers des petites unités qui présentent de fortes interactions en cas d'incendie, ce que les études ne prévoient pas. La même problématique se pose aujourd'hui avec le développement de Loon-Plage et le projet de H2V qui se situerait trop près des habitations et d'autres usines comme Ryssen alors qu'un terrain immense existe entre Loon-Plage et Grande-Synthe.

Patrick GHEERARDYN, représentant du MEDEF Côte d'opale, rappelle qu'en parallèle de l'optimisation du foncier, la réglementation joue également un rôle de plus en plus protecteur avec l'adoption du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et le principe de contenir le risque dans la parcelle. Il présente l'association pour la gouvernance de la plateforme portuaire de Dunkerque (AG2PDK), créée en application de la loi de 2003 suivant la

catastrophe d'AZF en vue de la maîtrise du risque industriel. Il s'agit d'une association d'entreprises destinée à faciliter le dialogue entre industriels pour une meilleure prise en compte des risques qu'une entreprise fait peser sur ses voisines : les plans de prévention des risques de chaque entreprise doivent ainsi intégrer les risques des voisins.

Paola OROZCO-SOUËL, garante de la concertation préalable, souhaite savoir si la plateforme est en mesure de donner des prescriptions en cas de nouvelles installations sur le port.

Patrick GHEERARDYN précise que l'association n'a pas le pouvoir de prescription réservé à l'Etat et à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). L'AG2PDK est un facilitateur offrant des outils d'aide de prise à la décision comme par exemple des études sur la vulnérabilité du foncier bâti. Il ajoute que l'objet de l'association a été approuvé par l'Etat et que l'intégration de nouveaux membres n'est pas ouverte à n'importe quelle entreprise.

Benoît VANTOUROUT, directeur du développement de H2V, précise que la localisation du site a été choisie en raison de la proximité du poste et des réseaux GRTgaz ainsi que du poste électrique RTE de Grande-Synthe. Il rappelle que la réglementation impose à H2V59 de contenir les impacts à l'intérieur du terrain et que l'usine se situe à l'extérieur des zones d'impacts des sites voisins.

Il précise que cet emplacement a été décidé avec le Grand Port Maritime de Dunkerque pour limiter au maximum les impacts, le GPMD ayant un pouvoir de décision mais intégrant également des instances qui permettent de débattre avec les différents acteurs du territoire, tel que le conseil de développement.

Il ajoute que H2V avait initialement étudié un emplacement de l'usine à Leffrinckoucke mais que les impacts environnementaux et la distance des réseaux de gaz et des usines ont invalidé cette localisation.

Daniel GRONDIN, chef de projet H2V59, rappelle que le schéma directeur du port ne relève pas de la responsabilité de H2V.

3. Réflexion collective en sous-groupes

Les participants se sont réunis en deux sous-groupes (de 4 et 3 personnes) munis de documents de synthèse sur le projet ainsi que de grilles de travail, en vue de répondre aux quatre questions y figurant :

- 1) *Les principaux enjeux en termes d'environnement pour le projet H2V59 (et pourquoi)*
- 2) *Les suggestions pour limiter les effets du projet H2V59 sur l'environnement (et pourquoi)*
- 3) *Les bénéfices environnementaux identifiés du projet H2V59 (et pourquoi)*
- 4) *D'autres voies d'amélioration du projet utiles d'étudier (et pourquoi)*

Chaque sous-groupe disposait de 20 minutes pour remplir les grilles puis synthétiser leur contenu afin que le rapporteur désigné par chaque sous-groupe puisse en restituer le contenu en plénière.

4. Mise en commun

Les grilles de travail remplies par chaque sous-groupe sont disponibles en annexe.

1^{er} groupe

1) Les principaux enjeux en termes d'environnement pour le projet H2V59 (et pourquoi)

- Le projet participe au mix énergétique pour sortir de l'énergie fossile dominante.
- Réduction des importations de matières premières d'origine fossile.

Pourquoi :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Enjeu économique : 1,5 milliards d'euros d'importation de gaz dans les Hauts-de-France
- Conforte le Dunkerquois comme grande plate-forme énergétique française

2) Les suggestions pour limiter les effets du projet H2V59 sur l'environnement (et pourquoi)

Soigner particulièrement les aspects paysagers par des plantations et ne pas enfouir la terre végétale sous le remblai.

Pourquoi :

Favorisera l'accueil de la biodiversité.

3) Les bénéfices environnementaux identifiés du projet H2V59 (et pourquoi)

Usage rationnalisé de l'eau industrielle

Pourquoi :

- Eau industrielle valorisée en interne et gérée en amont.
- Limitation des risques d'inondation.

4) D'autres voies d'amélioration du projet utiles d'étudier (et pourquoi)

- Etudier les évolutions industrielles prévisibles dans la perspective du développement de cette filière énergétique.
- Regarder les évolutions possibles dans le domaine de la méthanation pour abattre le CO₂.

Pourquoi :

- Répondre aux enjeux de stockage de l'énergie.
- Répondre aux besoins de R&D d'une nouvelle technologie.

2^e groupe

1) Les principaux enjeux en termes d'environnement pour le projet H2V59 (et pourquoi)

- Essayer de trouver d'autres énergies que le nucléaire et les énergies fossiles.
- Limiter les émissions de CO₂.

Pourquoi :

Réduire l'impact environnemental et la dépendance aux autres pays.

2) Les suggestions pour limiter les effets du projet H2V59 sur l'environnement (et pourquoi)

Adapter les réseaux typologiques du terrain pour éviter les inondations (remontées de nappes), il y a donc une logique à utiliser l'eau industrielle et à contourner le watergang.

3) Les bénéfices environnementaux identifiés du projet H2V59 (et pourquoi)

Stocker les énergies renouvelables.

4) D'autres voies d'amélioration du projet utiles d'étudier (et pourquoi)

- Favoriser les infiltrations.
- Récupérer l'oxygène pour les usines.
- Faire attention aux zones constructibles restants à Mardyck pour le câble RTE.

Pourquoi :

Interaction positive pour tous.

Temps d'échange

Un participant estime que la consommation d'eau de H2V pour le refroidissement des équipements (environ 2 millions de m³) est importante et pourrait poser problème en cas de développement futur de l'usine et lors de périodes de stress hydrique. Il indique que plusieurs entreprises du secteur sont confrontées à cette problématique et qu'elles essaient d'appliquer des solutions comme les tours adiabatiques qui représentent une réduction de la consommation en eau de 90% et une limitation du risque de légionelles. Une autre solution pourrait être l'utilisation de l'eau de mer, déjà utilisée par certains industriels.

Christian MUYS, MNLE, précise que la contrainte porte moins sur l'eau industrielle utilisée par H2V que sur l'eau potable. Il ajoute que certaines usines pompent directement l'eau des canaux pour la transformer en eau industrielle. Il rappelle l'existence de l'organisme ECOPAL qui coordonne les interactions entre industriels pour la valorisation des vapeurs d'eau afin de limiter les pertes.

Paola OROZCO-SOUËL, garante de la concertation préalable, considère que les mêmes enjeux sont posés à chaque rencontre avec le public. Elle demande à la DREAL si l'utilisation de l'eau de mer est possible pour les industriels et ce que cette utilisation impliquerait.

Thomas VANDEWALLE, inspecteur de la DREAL Hauts-de-France, précise qu'il n'y a pas d'interdiction à utiliser l'eau de mer mais que cela suppose une autorisation spécifique au titre de la loi sur l'eau ainsi que des aménagements maritimes. Ce sont des éléments qui doivent être approfondis.

Une habitante de Mardyck, indique que deux zones sont encore constructibles entre Mardyck et Loon-Plage et dans la zone de la coulée verte à Mardyck, ce qui a déjà fait modifier un projet de gazoduc. Il conviendra donc de faire attention à éloigner la liaison électrique de toute habitation éventuelle.

Aurélien LESPINASSE, manager de projets RTE, indique que cette zone constructible a bien été identifiée et que la concertation Fontaine spécifique au projet de raccordement permettra de suivre sa prise en compte avec les élus, les représentants du monde agricole, les riverains, etc.

5. Clôture de la réunion

Benoît VANTOUROUT, H2V, remercie les participants pour les échanges et leurs contributions. Il retient les différentes possibilités d'amélioration du projet à envisager malgré les contraintes existantes :

- Limiter l'imperméabilisation des sols (en cours d'étude).
- Etudier la récupération de l'oxygène et les applications de méthanation.
- Valoriser la chaleur pour diminuer les besoins en eau des tours de refroidissement.
- Etudier l'usage des tours adiabatiques qui devront toutefois répondre à l'impératif d'un refroidissement suffisant des équipements.

Il rappelle que le syndicat de l'Eau du Dunkerquois a confirmé l'alimentation en eau industrielle de l'usine et que toute utilisation de l'eau de mer est conditionnée à l'existence de réseaux appropriés et au contrôle de la DREAL.

Isabelle JARRY, garante de la concertation préalable, conclut en soulignant que la question de l'eau et du stress hydrique revient à chaque réunion et qu'il s'agit d'un point important à approfondir pour H2V : comment récupérer l'eau existante ou diminuer sa consommation ? Elle remercie les participants et rappelle que la réunion de restitution de la concertation aura lieu le mardi 12 novembre à 18h à l'Hôtel communautaire de Dunkerque, où la maîtrise d'ouvrage dressera le premier bilan de la concertation et les principaux thèmes abordés durant ces deux mois.

Benoît VANTOUROUT, H2V, remercie les participants au nom de H2V et RTE.



Annexes

Grille de travail - Groupe 1 :

Concertation préalable sur le projet H2V59 et son raccordement électrique
Atelier environnement du 07/11/2019 à Grande-Synthe

①

Les indications pour vos échanges :

- Vous désignez un rapporteur qui sera également le « gardien du temps ».
- Vous disposez de 20 mn pour aborder les questions ci-dessous.
- Vous prévoyez 5 mn pour aider le rapporteur à rédiger la synthèse sur le tableau grand format qui sera collecté pour le compte-rendu de la réunion.
- Pour la mise en commun : 4 rapporteurs volontaires seront invités en tribune pour une restitution orale des points-clés des travaux.

	Vos réponses	Pourquoi selon vous ?
1- Quels sont selon vous, les principaux enjeux environnementaux du projet ? - le projet participe au mix énergétique pour sortir du fossile.	- Réduction des importations de matières d'origine fossile.	- Réduction de des émissions de gaz à effet de serre. - Efficacité énergétique (2,5 Mde € d'importations de gaz en H2 F.). - Réduction de la consommation énergétique.
2- Quelles sont vos suggestions pour limiter les effets du projet sur l'environnement ?	Préconisation : soigner particulièrement les aspects paysagers (plantations, ne pas enlever la terre végétale sans le remblayer.	Parce que cela permettra l'écoulement de la biodiversité.
3- Quels sont selon vous, les bénéfices environnementaux du projet ?	- Usage rationalisée de l'eau industrielle	- valorisée en interne et gérée en amont. - limitation des risques d'inondation.
4- D'autres voies d'amélioration du projet utiles à étudier ?	- Quelles évolutions industrielles envisageables dans la perspective du développement d'une nouvelle filière énergétique. - Méthanation en vue d'abatte le CO2	notamment pour répondre aux enjeux de stockage de l'énergie. Répondre aux besoins de R & D d'une nouvelle technologie.



Cartes et grilles de travail – Groupe 2 :

Concertation préalable sur le projet H2V59 et son raccordement électrique Atelier environnement du 07/11/2019 à Grande-Synthe

②

Les indications pour vos échanges :

- . Vous désignez un rapporteur qui sera également le « gardien du temps ».
- . Vous disposez de 20 mn pour aborder les questions ci-dessous.
- . Vous prévoyez 5 mn pour aider le rapporteur à rédiger la synthèse sur le tableau grand format qui sera collecté pour le compte-rendu de la réunion.
- . Pour la mise en commun : 4 rapporteurs volontaires seront invités en tribune pour une restitution orale des points-clés des travaux.

	Vos réponses	Pourquoi selon vous ?
1- Quels sont selon vous, les principaux enjeux environnementaux du projet ?	Essayer de trouver d'autres énergies que le nucléaire et énergies fossiles limiter le CO2.	Réduire l'impact environnemental et permettre d'être indépendant des autres pays
2- Quelles sont vos suggestions pour limiter les effets du projet sur l'environnement ?	adapter les réseaux topologiques du terrain pour éviter les inondations (remonte de nappe)	
3- Quels sont selon vous, les bénéfices environnementaux du projet ?	stocker les énergies renouvelables	
4- D'autres voies d'amélioration du projet utiles à étudier ?	Eviter les infiltrations Favoriser Récupération de l'oxygène pour les usines Faire attention aux zones constructibles restantes à Nordyck pour le câble RTE	Interaction positive pour tous